



**COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Procurations : 0

Convocation :

29 Décembre 2025

Délibération Numéro

2026.12.01.04

Objet :

**TRAVAUX DE
TRANSITION
ENERGETIQUE : CHOIX
DU COORDINATEUR SPS
& CONTROLEUR
TECHNIQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 Janvier 2026**

Le douze Janvier deux mil vingt-six dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 29 décembre 2025

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. COURSEAUX Pierrick, M. LEFEVRE Christophe, Mme PIERRE Angélique

Absents excusés : M. COULTOUKIS Vassili, Mme LECUYER Marie-Hélène, M. LE CORRE Gérald

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Danielle GEHAN est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte

Monsieur Le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal les différents devis qu'il a reçu pour assurer les missions de coordination SPS et de contrôle technique pour les travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle et la Mairie.

Mission coordination SPS :

Entreprise SOCOTEC : montant HT 4 580.00€

Entreprise DEKRA : montant HT : 3 300.00€

Entreprise SG.COO : montant HT : 4 260.00€

Mission contrôle technique :

Entreprise SOCOTEC : montant HT 6 400.00€

Entreprise DEKRA : montant HT 5 700.00€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Décide de retenir l'entreprise DEKRA pour les missions de coordination SPS et de contrôle technique.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

La Secrétaire de séance

Gérard CAPOT

Danielle GEHAN